

CONCOURS D'INNOVATION i-Lab 22ème édition

20

Jusqu'à

600 K€en subvention pour les projets
technologiques innovants**BÉNÉFICIAIRES**Start-up en création ou de
moins de 2 ans**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**jusqu'à 60% (des dépenses
engagées éligibles)**PÉRIODE**Dépot des dossiers jusqu'au
12/02/2020⚠ **4 semaines****QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?**

Pourront bénéficier de cette aide **les entreprises en création ou ayant moins de deux ans** et portant un **projet technologique innovant** s'inscrivant entre autre dans l'un des axes suivants :

- ↳ Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique,
- ↳ Une énergie propre, sûre et efficace,
- ↳ Stimuler le renouveau industriel,
- ↳ Santé et bien-être,
- ↳ Sécurité alimentaire et défi démographique,
- ↳ Transports et systèmes urbains durables.

Mais aussi :

- ↳ Société de l'information et de la communication,
- ↳ Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives,
- ↳ Une ambition spatiale pour l'Europe,
- ↳ Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents.

Les dossiers seront évalués selon une grille d'analyse (caractère innovant, preuve de concept établie, viabilité économique, potentiel de développement, qualité de l'équipe, maîtrise de la PI).

QUELS SOUTIENS ?

Les projets retenus pourront prétendre à une aide publique sous forme de **subvention** :

- ↳ D'un maximum de **600 K€**
- ↳ Allant jusqu'à **60% de l'assiette des dépenses éligibles**



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

15ANS

D'expérience

35M€D'aides publiques
obtenues en 2018**4**Implantations
en France**40**

Collaborateurs